



**La commission «Culture-Loisirs» vous propose
une sortie nature le dimanche 18 avril 2021
matin, de 10 h 00 à 12 h 00
à la maison de la nature, Conleau – Vannes –**



Le thème de la sortie nature est sur la découverte de plantes sauvages comestibles et médicinales. Elle est animée par Aurélie Dethy, Ateliers sauvages de Saint Avé, animatrice nature, herboriste, artiste et guide de bain de forêt.

Une dégustation de produits à base de plantes clôture l'animation (**apportez un gobelet**).

L'atelier est prévu pour 15 personnes maximum, de 10 h 00 à 12 h 00. Le RDV est fixé, **un quart d'heure avant le début de l'animation**, au parking de la maison de la nature, Conleau, 8, rue des Salines à Vannes. Chacun des participant.e.s s'y rendra par ses propres moyens. Pensez au co-voiturage.

Le tarif unique est de 7,00 €/adhérent.e. Il tient compte de la participation ASCE.

Prévoir des vêtements adaptés à la météo.

Très important : apportez un gobelet, masque et éventuellement gel hydroalcoolique.

Je vous souhaite une agréable activité printanière, en plein air.

ATTENTION : L'activité peut-être annulée ou reportée selon les mesures sanitaires gouvernementales ou autres événements indépendants de notre volonté.

Pour de plus amples informations, contacter : **Thérèse Fraval - therese.fraval@gmail.com - 06 78 24 93 51 -**



***Bulletin d'inscription – Sortie nature – dimanche 18 avril 2021, de 10 h 00 à 12 h 00 -
date limite d'inscription : mardi 6 avril 2021,***

***accompagné du règlement, à l'ordre de l'ASCE 56 et à retourner à :
DDTM/ASCE 56 – Valérie Renaudineau - 1, allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex***

Nom – Prénom de l'adhérent.e : _____

Service /Unité ou Retraité.e : _____

Courriel personnel (**obligatoire**) : _____

N° téléphone portable (**obligatoire**) : _____ N° carte ASCE : 056/ _____

Ayant-droit.s (conjoint.e et/ou enfant.s inscrit.e.s sur votre carte ASCE) :

Nom – Prénom : _____

TARIF unique (adulte/enfant) : 7,00 € x personnes = _____ € (possibilité de régler par chèques vacances - Ce tarif tient compte de la participation ASCE).